



FSU-SNUipp Paris
11 rue de Tourtille
75020 Paris
01 44 62 70 01
snu75@snuipp.fr
<http://75.snuipp.fr>

Paris, le 28 novembre 2023

**Mmes Audrey Bourlet de la Vallée
et Léa de Boisseuil**
**Co-secrétaires départementales
de la FSU-SNUipp Paris**

À

Mme Christelle Gautherot,
**Dasen chargée des écoles et des
collèges de l'Académie de Paris**

Objet : dépôt d'une alerte sociale

Madame la Dasen,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève départemental pour les personnels enseignant-es du 1^{er} degré, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés de l'académie de Paris, à compter du mardi 12 décembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024 inclus.

Voici les quatre motifs qui nous amènent à déposer cette alerte sociale :

Conditions de travail

École inclusive sans moyens, dégradation des relations au travail, manque de personnels, injonctions ministérielles, signalements dans les RSST sans réponse de l'Institution à la hauteur... Les agent-es de l'Éducation nationale subissent une dégradation des conditions de travail et du métier. Les enquêtes nationales successives montrent un climat détérioré, le nombre de démissions augmente de manière significative.

À Paris, les dysfonctionnements graves et chroniques du Rectorat participent à cette dégradation des conditions de travail tout comme la quasi-impossibilité de changer de département et les limitations des temps partiels, disponibilités et détachements.

La FSU-SNUipp réclame des mesures urgentes :

- Contre les restrictions des droits des personnels (autorisation de temps partiels, disponibilités et détachements, formation choisie, sur temps de travail et remplacée, etc.) et des droits syndicaux (participation aux stages avec remplacement).
- Contre la perte de sens du métier d'enseignant-es, avec la fin des injonctions contradictoires, des tâches chronophages et des réunions hors temps de travail qui débordent des 108h.

- Pour des moyens supplémentaires permettant de travailler dans des conditions sereines (effectifs par classe réduits, Rased complets partout, remplaçant-es en nombre suffisant pour couvrir les absences et permettre une formation continue sur temps de classe, enseignant-es surnuméraires, etc.).
- Pour une prise en compte réelle, avec obligation de résultat, de la problématique des écoles dans lesquelles les conditions de travail se trouvent fortement dégradées du fait de comportements hautement perturbateurs d'élèves.
- Pour une hiérarchie en soutien et qui protège les équipes (réponses aux demandes de protection fonctionnelle, accompagnement suite à des dépôts de RIMS ou remontées d'incidents, etc.).
- Pour l'amélioration des conditions de travail des AESH (co-construction de l'emploi du temps, arrêt des mutualisations à tout prix, réponses de l'Académie aux mails et sollicitations des personnels, etc.).
- Pour un allègement des tâches des directeurs et directrices afin de leur permettre de se recentrer sur leur cœur de métier (coordination pédagogique, travail d'équipe, suivi des élèves et lien école-familles).
- Pour le recentrage des missions des PEMF sur l'accompagnement des entrant-es dans le métier.
- Pour le respect de la professionnalité des Conseiller-es pédagogiques, notamment en permettant l'anticipation de la co-construction du plan de formation.
- Pour le retrait de la réforme de centralisation du remplacement.
- Pour l'arrêt du système actuel des rythmes scolaires, la consultation des personnels et le respect de l'avis majoritaire.
- L'arrêt des évaluations d'écoles imposées aux équipes ainsi que l'arrêt des pressions sur les collègues suite aux "mauvais" résultats des évaluations nationales standardisées.

Salaires

Les études internationales le démontrent années après années, les salaires des enseignant-es français-es sont particulièrement faibles. Les quelques avancées arrachées ces dernières années aux différents gouvernements et les propositions sous forme de primes ou de briques de Pacte ne règlent pas le problème...

Cette problématique est d'autant plus aiguë à Paris où le coût de la vie est particulièrement élevé, impactant encore l'attractivité de notre académie.

Dans ce contexte, la FSU-SNUipp exige :

- Une augmentation de salaire pour toutes et tous et la reconnaissance financière de missions spécifiques, dans la formation et dans l'enseignement spécialisé notamment.
- Une révision de l'indemnité de résidence afin de la mettre réellement en correspondance avec le coût de la vie à Paris.
- Un engagement de l'État et des collectivités sur l'accès des enseignant-es au parc de logements sociaux.

Inclusion des élèves en situation de handicap

Si la loi de 2005 a permis une évolution sociétale et une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette ambition ne s'est pas accompagnée de moyens suffisants. C'est aujourd'hui une source de travail empêché altérant les conditions d'apprentissage pour les élèves comme les conditions de travail des enseignant-es et des AESH. Les équipes se retrouvent seules et sans formation pour gérer comme elles le peuvent l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Par ailleurs, la faiblesse du secteur médico-social parisien prive près de 400 élèves de l'orientation à laquelle ils-elles ont droit. Ces élèves sont ainsi placés-es dans le système scolaire ordinaire sans l'accompagnement qui leur est dû, ce qui peut avoir de lourdes conséquences pour elles et eux, les autres élèves de la classe et les enseignant-es.

Enfin, la hiérarchie est trop souvent absente face aux difficultés rencontrées par les équipes.

La FSU-SNUipp exige :

- Une augmentation du nombre de places dans les établissements spécialisés. La faiblesse du secteur médico-social parisien ne peut être une fatalité !
- Une formation continue de qualité sur le handicap pour tous les personnels.
- L'augmentation du nombre d'enseignant-es spécialisé-es, de psychologues scolaires, d'enseignant-es référent-es et professeur-es ressources, d'infirmières et médecins scolaires.
- La création d'un véritable statut de catégorie B pour les AESH et un salaire digne.

Dialogue social académique

Depuis quelques années, le dialogue social entre le Rectorat et les délégué-es du personnel se dégrade. La loi de Transformation de la Fonction publique a amplifié ces difficultés. Pourtant, si les questions de gestion collective de la mobilité et des promotions ont été retirées des attributions des CAPD, rien n'interdit les échanges à ce sujet.

L'envoi tardif des documents préparatoires aux instances, l'absence de réponse aux questions posées, y compris aux questions diverses posées lors des instances... Cela n'a que trop duré !

Afin d'améliorer le fonctionnement du service public d'éducation et garantir le respect des droits des agent-es, la FSU-SNUipp exige :

- Des réponses systématiques et dans un délai raisonnable aux questions posées.
- La mise à disposition de tous les documents nécessaires au travail des représentant-es des personnels au plus tard 8 jours avant l'instance.
- La tenue des réunions sur les temps de décharge des représentant-es des personnels.

- La publication des barèmes des dernières personnes promues à la Hors Classe et à la Classe exceptionnelle.
- Le respect des décisions prises en instance ou en groupe de travail.

En application du décret n°2008-1246 du 1^{er}/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable sous trois jours.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame la DASEN, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Audrey Bourlet de la Vallée et Léa de Boisseuil

Co-secrétaires départementales de la FSU-SNUipp Paris

